

Une autre anecdote plus récente prouve ainsi que la précédente que jamais LOUIS ne craignit la mort. Le jour où DESEZE plaida sa cause devant la Convention, MALESHERBES eut à ce sujet une conversation avec lui sur le soir. Pour le préparer à l'événement fatal, il lui donna à entendre que peut-être ses moyens de défense ne produiroient pas l'effet désiré, et que l'issue du procès étoit incertaine; *je vous entends*, répliqua LOUIS, *ma résolution est déjà prise; je vois sans crainte ma dernière heure s'avancer, je mettrai sans peine ma tête sur le billot, et vous serez peut-être surpris, si je vous dis que ma femme et ma sœur sont exactement dans les mêmes sentiments que moi.*

Les dernières demandes de l'infortuné LOUIS respirent les sentiments d'une âme magnanime, elles sont l'expression d'un esprit éclairé par les idées les plus sublimes de la vertu; il ne paroît pas du tout avoir été tel que ses ennemis l'ont représenté. Son cœur étoit bon et droit, son jugement sain, ses idées nettes, et il eût régné avec gloire s'il eût eu les défauts que ses assassins lui ont reproché. Son esprit étoit dirigé par la sagesse, elle lui dicta ses dernières paroles, et à l'instant où son âme étoit sur le point de passer dans un autre monde, il parla avec fermeté et résignation.

C'est ainsi que LOUIS XVI. a terminé la vie après environ quatre ans de prison, pendant laquelle il a essuyé de la part de ses sujets toutes les espèces d'humiliations, d'outrages et de cruautés auxquelles le tyran le plus sanguinaire auroit pu s'attendre; c'est le même LOUIS XVI. qui dans le commencement de son règne fut proclamé L'AMI DU PEUPLE. C'est ce même LOUIS XVI. à qui l'Assemblée constituante avoit décerné le titre de RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ FRANÇOISE.

LOUIS; il y a peu d'années le plus puissant monarque de l'Europe vient de périr sur un échaffaud. Ni la droiture et la bonté naturelle de son cœur, ni son ardent désir de procurer le bonheur de ses sujets, ni cet ancien amour des François pour leur Roi n'ont pu le soustraire à cette fin tragique.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

CI-DEVANT ROI DE FRANCE, ECRIT PAR LUI MEME.

*Au nom de la très Sainte Trinité, du Pere, du fils, et du St. Esprit,
Aujourd'hui le 21 Décembre, 1792.*

Je LOUIS XVI. du nom Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque même depuis le onze de courant avec toute ma famille; deplus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en la présence mes dernières volontés et mes sentiments.

Je laisse mon âme à dieu mon créateur, je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses merites, mais par ceux de notre seigneur Jesus Christ, qui s'est offert en sacrifice à dieu son pere pour nous autres hommes, quoiqu'indignes que nous en fussions, moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre mere la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine qui tient les pouvoirs par une succession non interrompue.